



**Notice de sélection
pour le recrutement d'un Consultant Individuel
IC/177/BUR/2019**

Date: 20 Novembre 2019

Pays : République Centrafricaine

Intitulé : Recrutement d'un consultant national pour l'**EVALUATION A MI-PARCOURS DE L'EFFET 2 DU CPD 2018-2021**

« d'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les organisations de la société civile et le secteur privé mènent des politiques, des programmes et des réformes visant la croissance économique inclusive (bonne gouvernance, relèvement et création d'emplois) et la gestion éthique, transparente et durable des ressources naturelles ».

Durée de la mission : 40 jours ouvrés répartis sur une période de 60 jours calendaires

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail achats.cf@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier.

Votre proposition devra être reçue au plus tard le 05 Décembre 2019

N'hésitez pas à écrire à l'adresse procurement.cf@undp.org pour toute information complémentaire.

La République Centrafricaine recherche toujours les voies de sortie durable d'une crise sociale et sécuritaire qui a commencé depuis 2013, conséquence de profondes fractures et tensions sociales qui l'ont traversé et ont fragilisé ses efforts de relèvement et de développement depuis plus de deux décennies. De nombreuses régions du pays sont encore sous le contrôle des groupes armés malgré le retour à l'ordre constitutionnel en mars 2016 marquée par l'élection démocratique d'un nouveau Président de la République et la récente signature de l'Accord Politique pour la Paix et Réconciliation (APPR) signée le 6 février 2019 par le Gouvernement et 14 groupes armés.

Pour amorcer le processus de reconstruction du pays, le Gouvernement a élaboré avec l'aide des Nations Unies, de la Banque Mondiale et de l'UE, un document de Stratégie de Relèvement et de Consolidation de la Paix couvrant la période de 2017 – 2021. Ledit document a été présenté aux partenaires à la Table ronde de Bruxelles le 17 novembre 2016 et a recueilli des promesses de financement de l'ordre de 2,3 milliards de USD. Dans sa mise en œuvre, le RCPCA a été contrariée par un contexte politique et sécuritaire volatile et contraignant, conduisant le gouvernement et les partenaires à faire le choix d'une extension de la période de mise en œuvre jusqu'en 2023.

Afin d'apporter sa contribution à l'effort de reconstruction, de stabilisation et de consolidation de la paix, les Nations Unies ont procédé à la signature avec le Gouvernement en Août 2017 du document de l'UNDAF+ (2018-2021). Ce document ouvre les nouvelles perspectives de coopération et d'assistance des Nations unies à la République Centrafricaine. Suite à l'adoption de l'UNDAF+ (2018-2021), le PNUD a élaboré avec l'implication des différentes parties prenantes nationales et des partenaires au développement présents en Centrafrique, le Document du Programme Pays (Country Programme Document : CPD 2018-2021). Ce document s'aligne sur les orientations du Plan Stratégique 2018-2021. Il définit le cadre d'intervention et de Coopération du PNUD avec le Gouvernement pour cette période de 2018 - 2021. Il s'articule autour de deux grands domaines prioritaires que sont : 1) Gouvernance, consolidation de la paix et état de droit et 2) stabilisation, relèvement et renforcement de la résilience. Concernant le domaine de la Résilience, un effet a été identifié à savoir : *d'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les organisations de la société civile et le secteur privé mènent des politiques, des programmes et des réformes visant la croissance économique inclusive (bonne gouvernance, relèvement et création d'emplois) et la gestion éthique, transparente et durable des ressources naturelles*, sur la base des trois indicateurs ci-après :

- Rang occupé par la République centrafricaine selon l'indicateur « Doing Business » ;
- Part des revenus issus du secteur forestier et de l'industrie du diamant dans le total des revenus du Gouvernement
- Pourcentage de réfugiés et de personnes déplacées (ré)intégrées socialement et économiquement dans leurs communautés, ventilé par sexe, âge et région

Conformément à la politique d'évaluation du PNUD, le bureau a inscrit dans son plan, l'évaluation de l'effet 2 du CPD. C'est dans ce contexte que le Bureau Pays pour la Centrafrique (CO-CAF) se propose de recruter un consultant International et un Consultant National afin de l'aider à procéder de manière indépendante à l'évaluation de son CPD.

INFORMATIONS SUR LES PROJETS DE L'EFFET 2

N° ordre	Titre du projet	Numéro Atlas (Award)	Zone d'intervention	Date signature du document de projet	Date de démarrage	Date de fin prévue	Budget (USD)	Dépenses engagées	Taux de delevary	Sources de financement
1	FSJ2 Support to stabilisation and recovery	00102757	Bangui, Bossangoa, Bambari		01/04/2017	31/03/2018	1111000	1101985.06	99.18%	FSJ Japon
2	FSJ3 Rapid Assistance for Peace Consolidation and Social Stab	00105764	Berberati		23/03/2018	30/09/2019	632631	593755.86	93.85%	FSJ Japon
3	Supporting sustainable income generating activities of	00112883	Batangafo, (Bossangoa)		01/11/2018	30/06/2020	2,161,921.71	98,700.52	4.56%	Japon
4	SH Human security Fund Pilot Project for Social Cohesion	00095502	Bangui, Bossangoa, Bambari	09/03/17	01/05/2017	31/12/2019	2,000,112.00	1,433,556.78	71.67%	UNFTSH PNUD
5	DL Appui au Développement local et à la Résilience	00110337	Vakaga, Bamnigui Bangoran, Haut Mbomou		01/11/2018	31/12/2022	74,248.86	45,692.44	61.53%	PNUD
6	Programme Conjoint Jeunes RCA	00102665	Bangui, Carnot, Bambari Bouar, Bossangoa	20/02/17	01/01/2017	31/12/2021	1,172,990.00	927,564.82	79%	PNUD, MINUSCA
7	Promotion des mini-réseaux micro hydroélectriques	00105867	Mbaïki Boda Gamboula Bambari	20/06/2018	20/06/2018	31/12/2023	3,225,000	258 307 USD	8,01%	PNUD, GEF
	Fond Vert Climat FVC	00096900	Bangui	14/10/2016	01/11/2016	30/04/2019	300,000	260,000	87%	GCF

2. Objet, champ et objectifs de l'évaluation

Il s'agit d'une évaluation inscrite au plan d'évaluation du bureau conformément aux directives de l'organisation qui recommandent fortement au moins une évaluation d'Effet au cours du cycle du Programme de pays. L'objectif principal de la présente évaluation est d'accroître la redevabilité, la transparence et l'apprentissage au sein du bureau-pays et du PNUD en générale. Les résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes (PNUD, Services techniques régionaux, communauté, OSC etc.) à des fins de prise de décision en ce qui concerne l'orientation à donner au Programme Pays. Les leçons apprises seront capitalisées pour la prochaine phase du programme et de l'UNDAF.

De manière plus spécifique, l'objectif est de :

- Analyser l'effet en termes de formulation, de mesure (indicateurs) et de contenu (produits) ;
- Evaluer les progrès (ou manque de progrès) dans la réalisation de l'effet ;
- Apprécier les contributions des différents projets mis en œuvre dans le cadre de la réalisation de l'effet ;
- Apprécier la contribution du PNUD à la réalisation de l'effet, déterminer les facteurs qui ont favorisé et/ou entravé le succès ;
- Apprécier la prise en compte des droits humains, de la dimension genre et autonomisation des femmes dans la réalisation de l'effet ;
- Evaluer l'apport des stratégies de partenariat et de communication à la réalisation de l'effet ;
- Déterminer les leçons apprises et formuler des recommandations pour la suite du programme en cours et le prochain cycle de planification.

1. Champ/portée de l'évaluation

Il s'agit d'une évaluation d'effet Programme-Pays inscrits dans le CPD 2018-2021. Elle devra porter sur tous les aspects de l'effet à évaluer. L'accent sera davantage mis sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Une attention particulière sera portée sur la qualité des formulations de l'effet et de ses produits, les indicateurs de mesures, les liens effet-produits, la contribution du PNUD à la réalisation de l'effet, les facteurs de succès, les contraintes et les solutions y apportées, les stratégies de partenariat et de communication, la prise en compte du genre et de l'autonomisation des femmes, la prise en compte des groupes vulnérables, les leçons apprises et la pertinence des recommandations formulées.

L'évaluation couvrira l'ensemble des projets mis en œuvre dans le cadre de l'Effet en prenant pour période de référence janvier 2018 - Juin 2019 qui renferment les informations de base pour les réalisations du Pilier 2 du CPD.

2. Critères d'évaluation et questions indicatives clés

La présente évaluation doit concerner tous les aspects de l'effet et devra répondre aux principales interrogations suivantes :

i. Pertinence :

- Dans quelle mesure l'effet s'inscrit-il dans le mandat du PNUD, les priorités nationales et les besoins des femmes et des hommes ciblés ?
- Dans quelle mesure l'appui du PNUD est-il pertinent pour la réalisation des ODD en République Centrafricaine (RCA) ?
- Dans quelle mesure l'engagement du PNUD reflète-t-il les considérations stratégiques, notamment sur le rôle du PNUD dans le contexte sociopolitique actuel de la RCA, ainsi que ses avantages comparatifs ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il adopté des approches sensibles au genre, fondées sur les droits fondamentaux, et tenant compte des conflits ?
- Dans quelle mesure la modalité de mise en œuvre choisie par le PNUD est-elle adaptée à la situation de la RCA ?
- Dans quelle mesure la théorie du changement présentée dans le modèle de résultat a-t-elle été une vision adaptée et pertinente sur laquelle les initiatives sont fondée ?

ii. Efficacité :

- Quels ont été les progrès dans la réalisation des effets ? Quelle a été la contribution du PNUD aux changements observés ?
- Comment les principaux résultats et changements ont-ils été obtenus ?
- Dans quelle mesure l'exécution des produits du programme de pays a-t-elle contribué aux progrès au niveau des effets ?
- Des résultats inattendus au niveau des effets ont-ils été enregistrés, au-delà de l'effet escompté ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il renforcé les capacités des partenaires d'exécution nationaux à plaider en faveur des questions environnementales, notamment en matière de lutte contre le changement climatique et de réduction des risques de catastrophes ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il établi des partenariats avec la société civile et les communautés locales pour sensibiliser aux risques environnementaux et de catastrophes dans le pays ?
- Dans quelle mesure les mécanismes de coordination ont-ils fonctionné et contribué à la réalisation des résultats attendus ?
- Des résultats inattendus au niveau des effets ont-ils été enregistrés, au-delà de l'effet escompté ?
- Dans quelle mesure les résultats, au niveau des effets et des produits, ont-ils bénéficié à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ?

- Quels sont les domaines de programme les plus pertinents et stratégiques pour le PNUD, en termes de mise à l'échelle ou d'expansion à l'avenir ?

iii. Efficience :

- Les résultats ont-ils été obtenus à des coûts acceptables ?
- Dans quelle mesure les produits du programme sont-ils le résultat d'une utilisation économique des ressources ?
- Dans quelle mesure les produits du programme pays ont-ils été livrés à temps et avec la qualité requise ?
- Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles contribué à la réalisation des produits du programme pays ?
- Dans quelle mesure les mécanismes de coordination ont-ils contribué à la rationalisation des ressources ?
- Dans quelle mesure les systèmes de suivi ont-ils apporté à la direction un flux de données lui permettant de tirer des enseignements et d'adapter la mise en œuvre en conséquence ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il encouragé l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, les droits fondamentaux et le développement humain dans la réalisation des produits du programme pays ?
- Dans quelle mesure les pratiques, les politiques, les processus et les capacités de prise de décisions du PNUD ont-ils affecté la réalisation des effets du programme de pays ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il dialogué ou collaboré avec les bénéficiaires, les partenaires d'exécution, ou d'autres agences des Nations Unies ou homologues nationaux pour obtenir des résultats au niveau des effets ?

iv. Durabilité :

- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il établi des mécanismes pour assurer la durabilité des résultats du programme pays ?
- Dans quelle mesure les partenaires nationaux ont-ils mis en place les capacités institutionnelles, y compris des stratégies en matière de durabilité, pour maintenir les résultats au niveau des effets ?
- Existe-t-il des cadres réglementaires soutenant la pérennisation des bénéfices ?
- Dans quelle mesure les partenaires se sont-ils engagés à fournir un appui continu (financier, humain, politique) ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?

- Existe-t-il des partenariats avec d'autres institutions nationales, des ONG, des agences des Nations Unies, le secteur privé et les partenaires de développement pour assurer la durabilité des résultats obtenus ?

v. Recommandations

Sur la base des critères ci-dessus, réaliser une analyse afin de formuler des recommandations sur comment le PNUD devrait-il ajuster sa programmation future, ses partenariats, ses stratégies de mobilisation de ressources, ses mécanismes de coordination, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?

3. Méthodologie

Il s'agit d'une évaluation participative. L'approche méthodologique décrite dans cette section, loin d'être figée reste flexible et donc susceptible d'amendements. La méthodologie finale devra émerger d'une concertation entre l'équipe du Programme du PNUD, l'évaluateur et les principales parties prenantes en tenant compte des objectifs de l'évaluation et des diverses contraintes dont le délai, le budget et la disponibilité des données.

D'une manière globale, la méthodologie devra comporter :

- (i) Une analyse documentaire : elle permettra d'évaluer toutes les sources d'information sur le projet. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette liste devra inclure l'UNDAF 2018-2021, le CPD 2018-2021, les rapports de revues de l'UNDAF et du CPD, les documents de projets et PTA en relation avec l'effet, les rapports trimestriels et annuels des projets, les rapports de revues annuelles des projets, les rapports d'évaluation de projets, les Rapports Annuels Orientés Résultats (ROAR) du Bureau, les données sur les différentes plateformes (Corporate Planning System (CPS), Atlas, IATI et ERC), le RCPCA et l'Accord Politique de Paix. Tout ceci pourra être complété par des entretiens avec les différentes parties prenantes pour soit clarifier le contenu des documents, soit collecter des données complémentaires utiles pour la suite du processus.
- (ii) Des enquêtes par questionnaire et des entretiens semi-structurées avec les parties prenantes qui vont entre-autres cibler : les équipes des programmes et du projet, les Ministères partenaires, les bailleurs de fonds, les ONG partenaires, les représentants des jeunes bénéficiaires et tout autre intervenant ayant participé à quelque étape que ce soit du processus d'opérationnalisation du projet.
- (iii) Des visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ;
- (iv) Examen et analyse des données provenant du suivi ou d'autres sources ou autres méthodes d'analyse ;
- (v) Autres méthodes telles que les inventaires de résultats, les visites d'observation, les discussions de groupe, etc.

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes et les évaluateurs.

Une réunion de démarrage de l'évaluation sera organisée avec les membres du groupe de pilotage afin de clarifier les attentes autour de l'évaluation

4. Produits de l'évaluation et critères de qualité

Les produits attendus de l'équipe de consultants sont :

- **Rapport de démarrage (10-15 pages)** : Le rapport de démarrage doit se fonder sur les discussions préliminaires avec les quatre agences de mise en œuvre et à l'issue de l'examen documentaire, et doit être réalisé avant le démarrage de l'évaluation (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain).
- **Réunions de débriefing** : Elle sera organisée immédiatement après la collecte des données et vise à informer les parties prenantes des premières constatations.
- **Rapport provisoire de l'évaluation (40-60 pages)** : Ce document fera l'objet de commentaires de la part des parties prenantes dans un délai convenu, en tenant compte des exigences relatives au contenu tel que défini dans les guides d'évaluation des agences.
- **Piste d'audit du rapport d'évaluation** : Les modifications apportées par l'équipe les évaluateurs en réponse aux observations sur le rapport provisoire vont être consignés par les évaluateurs pour montrer comment ils ont traité chaque commentaire.
- **Rapport final d'évaluation** : Il sera obtenu après la prise en compte des commentaires pertinents des parties prenantes. Il fera l'objet d'une présentation aux parties prenantes clés du projet.

6. Le profil du consultant national et compétences requises

L'équipe sera constituée de deux personnes disposant de bonnes connaissances dans le domaine de la Gouvernance et qualifiées en matière d'évaluation de projets. Le consultant national travaillera en étroite collaboration avec le consultant international qui sera recruté par le PNUD. Les 2 consultants rapporteront au Spécialiste en Suivi et évaluation du Bureau-Pays, sous la supervision du Représentant Résident Adjoint/programme.

Valeurs intrinsèques

- Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU,
- Favoriser la vision, la mission, et les buts stratégiques du PNUD,
- Démontrer sa capacité d'exercer dans un environnement ne tenant pas compte de la différence culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité,
- Démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé.

Compétences fonctionnelles

Aptitudes opérationnelles

- Bonne connaissance des réalités institutionnelles, sociales et culturelles RCA notamment les régions de la Ouaka, Ouham, Mambere Kadei...
- Une bonne expérience de l'utilisation d'approche participative,
- Bonnes qualifications en Informatique,
- Aisance dans la communication écrite et orale,
- Aptitude à établir des bonnes relations avec les partenaires et la population cible, et à produire des réponses rapides et adéquates.

Qualifications du Consultant national

- Titulaire d'un diplôme master en Sciences Sociales, Démographie, Statistique, Droits Humains ou domaines équivalents ;
- Au moins cinq (05) années d'expériences en matière d'évaluation de projets dans le contexte de la RCA, incluant des projets dans le domaine de la bonne gouvernance ;
- Compétence en analyse et traitement de données qualitatives et quantitatives ;
- Aptitude et expérience de travail en équipe et dans un environnement multiculturel ;
- Excellentes capacités relationnelles avec divers interlocuteurs et publics ;
- Excellentes capacités rédactionnelles ;
- Excellentes capacités d'analyse, de négociation, d'initiative, de communication ;
- Maîtrise parfaite de logiciels bureautiques et d'analyse de données primaires ;
- Expériences de travail avec le SNU Centrafrique sera un atout.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

7. Critères d'évaluation

Critères	Score maximum (points)
1. La compréhension des TdRs	10
2. La conformité du plan de travail et de la méthodologie proposée avec les termes de référence	
• Approche méthodologique - Compréhension de la mission (sur 5 points) - Clarté (sur 5 points) - Cohérence de l'approche (sur 30 points)	40
• Plan de travail conforme à la méthodologie	10

- Exhaustivité (sur 5 points) - Clarté (sur 1 point) - Cohérence (sur 4 points)	
3. Qualifications et compétences	
• Qualifications et expériences générales Master en droit, en administration, sciences politiques, sciences Sociales ou toute autre discipline pertinente - Master 2 :10 points	10
• Expériences pertinentes pour la mission - 1 mission similaire10 points - 2 à 3 missions similaires 25 points - 4 missions similaires et plus30 points	30
Total des points pour l'offre technique	100
Le score minimum exigé pour se qualifier est de :	70
Et le score financier 30%	30

8. Déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE accessible sur le site <http://www.uneval.org/document/detail/102>. Les consultants doivent veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Les consultants doivent également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

9. Modalités d'exécution et rôles et responsabilités associées à l'évaluation

Le responsable de cette évaluation est la Représentante du PNUD, représentée par le Spécialiste en Suivi et Evaluation du programme. Elle veillera au respect de la politique d'évaluation, des normes et standards des organisations partenaires, sans compromettre l'indépendance de l'équipe d'évaluation. Un groupe de référence composé des représentants des agences et des parties prenantes clés sera mis en place pour la validation de tous les livrables de la mission.

Pour faciliter le processus d'évaluation, les équipes des projets vont aider à connecter l'équipe d'évaluation avec les bénéficiaires et les principales parties prenantes. Pendant l'évaluation, les équipes de projet aideront à identifier les partenaires clés à interviewer par l'équipe d'évaluation et fournira les moyens logistiques nécessaires. De manière spécifique, les rôles et responsabilités sont les suivants :

i. Représentante Résidente

- Nomme le responsable de l'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'exercice d'évaluation et en vérifie la qualité.

ii. Chargés de programme

- Met en place le groupe de référence de l'évaluation avec les partenaires du projet si nécessaire ;
- Fournit des contributions ou des conseils au responsable de l'évaluation et au groupe de référence concernant les détails et le champ des termes de référence de l'évaluation et la manière dont les constats seront utilisés ;
- Vérifie et garantit l'indépendance des évaluations.

iii. Spécialiste du suivi et de l'évaluation (S&E)

- Participe à toutes les étapes du processus d'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'évaluation ;
- Assure la liaison avec le ou les responsable(s) du programme ou projet tout au long du processus d'évaluation ;
- Fournit tous les documents de référence à l'évaluateur ;
- En concertation avec les autres parties prenantes, il examine et valide les différents livrables de l'évaluation.

iv. Groupe de référence de l'évaluation

- Assure un rôle consultatif tout au long du processus d'évaluation ;
- Veille à ce que les normes en matière d'évaluation, définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) soient respectées, notamment les garanties relatives à la transparence et à l'indépendance ;
- Valide tous les livrables de l'évaluation (rapport de démarrage, draft du rapport final, etc.).

v. Partenaires de mise en œuvre (Agences des Nations Unies et le Gouvernement)

- Fournissent tous les documents et informations nécessaires aux à l'évaluateur ;
- Participent à l'assurance qualité des livrables de l'évaluation ;
- Participent au Groupe de référence de l'évaluation.

vii. L'équipe du projet

- Fournit tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'évaluation,
- Facilite les aspects logistiques, techniques et pratiques de l'évaluation.

viii. Evalueateur

- S'acquitte des obligations contractuelles conformément aux termes de référence ;
- Prépare un rapport de démarrage de l'évaluation, comprenant une matrice d'évaluation, conformément aux termes de référence, aux règles et normes du GNUE et à ses directives éthiques ;
- Prépare les rapports et informent le responsable de l'évaluation, les responsables du programme ou projet et les parties prenantes de l'avancement et des principales constatations et recommandations ;
- Finalise l'évaluation, en tenant compte des commentaires et des questions sur le rapport d'évaluation.

10. Calendrier du processus d'évaluation et modalité de paiements

Les consultants seront recrutés sous les termes et conditions du PNUD applicable aux contrats individuels et seront sous la supervision du Spécialiste en Suivi et Evaluation. Pour les besoins de leur mission, ils collaboreront avec les chargés de programmes, les chefs de projets, ainsi qu'avec toutes les parties prenantes aussi bien au niveau central que déconcentré. Un comité ad hoc sera mis en place pour valider les produits intermédiaires de la consultation.

Un support logistique sera fourni aux consultants pour les déplacements sur les différents sites du programme, conformément à un programme convenu d'avance.

Tous les paiements seront initiés par les chargés de programme, en accord avec le Spécialiste en Suivi et Evaluation. Les consultants recevront leurs honoraires respectifs conformément au tableau ci-dessous :

Modalité de paiements

Les jalons pour les paiements se déclinent comme suit : Tableau 2 : Jalon de Paiement

Délivrables	Délai (cumulé)	%	Validation
1 ^{ère} Tranche : Validation du rapport initial	07 jours	25%	Le groupe de pilotage
2 ^{ème} Tranche : Remise du rapport provisoire	15 jours	35%	Le Spécialiste en S&E
3 ^{ème} Tranche : Remise du rapport final validé + proposition du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations	20 jours	40%	Le groupe de pilotage
TOTAL		100%	

La consultation se déroulera durant 40 jours ouvrés sur une période de 60 jours calendaires répartis à titre indicatif comme suit :

Tableau 3 : Tableau Calendrier du processus d'évaluation

La consultation se déroulera sur la période suivant le calendrier indicatif ci-dessous :

ACTIVITÉ	NOMBRE DE JOURS ESTIMÉ	ÉCHÉANCE DE RÉALISATION	LIEU	ENTITÉ RESPONSABLE
Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage				
Réunion d'information avec le PNUD (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins)	-	À la signature du contrat	PNUD ou téléréunion	Responsable et Commanditaire de l'évaluation
Transmission des documents pertinents à l'équipe d'évaluation	-	À la signature du contrat	Par email	Responsable et Commanditaire de l'évaluation
Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter	6 jours	Dans délai de deux semaines après la signature du contrat	À domicile	Consultant
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)	-	Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat		Consultant
Commentaires et validation du rapport de démarrage	2 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage	PNUD	Responsable de l'évaluation
Étape 2 : Mission de collecte des données				
Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	24 jours	Dans un délai de trois semaines après la signature du contrat	Dans le pays Avec des visites sur le terrain	À organiser par le PNUD avec les partenaires de projet locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG, etc.
Réunion d'information avec le PNUD et les principales	1 jour	Dans un délai de trois semaines après la signature	Dans le pays	Équipe

parties prenantes		du contrat		d'évaluation
Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation				
Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages)	7 jours	Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain	À domicile	Équipe d'évaluation
Soumission de l'ébauche du rapport d'évaluation	1 jour			Équipe d'évaluation
Envoi des commentaires consolidés du PNUD et des parties prenantes sur l'ébauche de rapport	2 jours	Dans un délai de deux semaines à compter de la réception de l'ébauche de rapport	PNUD	Responsable de l'évaluation et groupe de référence de l'évaluation
Réunion d'information avec le PNUD	1 jour	Dans un délai d'une semaine à compter de la réception des commentaires	À distance PNUD	PNUD, groupe de référence de l'évaluation, parties prenantes et équipe d'évaluation
Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et Commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau de pays du PNUD	8 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	À domicile	Équipe d'évaluation
Soumission du rapport final d'évaluation au bureau de pays du PNUD (50 pages maximum hors annexes et résumé analytique)	8 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	À domicile	Équipe d'évaluation
Nombre total de jours estimé pour conduire l'évaluation	60			

11. Processus de soumission d'une offre et critères de sélection

1.1 L'offre technique

L'offre comprend une note méthodologique pour conduire la mission. Cette dernière permettra au panel d'évaluer le/la consultant (e) sur la base d'une grille d'évaluation dans le paragraphe 10.

A noter que la méthodologie proposée par la personne retenue est susceptible d'amendements à la lumière de la revue documentaire et des exigences de l'organisation en la matière pour être soumise à la validation du groupe de pilotage.

1.2 L'offre financière

- Offre financière détaillée de mission incluant les postes honoraires journaliers et per diem ;
- Le projet prendra en charge les déplacements liés à l'exécution de la mission ;
- La durée de la mission y compris la remise du rapport final est de 60 jours calendaire.

L'offre financière est sujette à négociation sur base des barèmes des Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget.

DOCUMENTS A INCLURE DANS LA PROPOSITION

1. Technique :

(i) Note méthodologique pour conduire la mission selon les TDR

(ii) **Formulaire P11** + CV - **expériences similaires et trois références** – contact mail et téléphone –

(iii) Lettre de motivation

2. Offre financière *

Offre financière détaillée et complète pour **60 jours calendaires** détaillée comme suit :

Honoraires journaliers requis pour 40 jours œuvrés

Détails des autres frais (Per diem pour les séjours en province œuvrés, frais de communication etc.)

* Marché à prix unitaire

La méthode d'évaluation combinée sera utilisée. Le contrat sera attribué à la candidature individuelle ayant présenté l'offre évaluée comme étant :

- a. Conforme, et
- b. Ayant reçu le score combiné le plus élevé selon les poids prédéfinis des notes technique et financière

“Conforme” peut être défini comme ayant rempli toutes les conditions techniques requises par les termes de références.

Critères spécifiques de sélection :

- Poids des critères techniques : 70%
- Poids du critère financier : 30%

Seules les candidatures ayant obtenu un score d'au minimum 70 points lors de l'évaluation technique seront considérées éligibles pour l'évaluation financière.

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disant (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de la proposition financière).

Pour finir, les propositions seront ensuite classées en fonction de la note totale pondérée : Note Globale = $0,7XNt + 0,3XNf$. L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux (coût et efficacité).

12. Annexes des TdR

- **Cadre de résultats et théorie du changement de l'intervention.** Fournit de plus amples informations sur l'intervention à évaluer.
- **Principales parties prenantes et partenaires.** Une liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées. Cette annexe peut également suggérer des sites à visiter.
- **Documents à consulter.** Une liste des documents et sites Internet importants et que doivent lire les évaluateurs au démarrage de l'évaluation et avant de finaliser la structure de l'évaluation et le rapport de démarrage. Il faut se limiter aux informations essentielles dont a besoin l'équipe d'évaluation. Exemple de sources de données et de documents :
 - Stratégies nationales pertinentes (RCPCA...);
 - Documents stratégiques et autres documents de programmation (par ex. documents de programme);
 - Plans et indicateurs de suivi;
 - Partenariats (par ex. accords de coopération avec les gouvernements ou les partenaires)
 - Examens et évaluations antérieurs
 - Politique d'évaluation du PNUD, règles et normes du GNUE, et autres documents de politique.
- **Matrice d'évaluation** (livrable à inclure dans le rapport de démarrage).

Tableau 5. Modèle de matrice d'évaluation

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sousquestions spécifiques	Sources de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthode d'analyse des données